



MAIRIE DE LES CHÈRES

MAIRIE DE LES CHÈRES - ÉCOLE PUBLIQUE DE L'EUROPE
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Enfants concernés :

NOM et Prénom	Classe à la rentrée de Septembre 2023	Date de Naissance

Coordonnées des parents :

Parents	Responsable légal n°1	Responsable légal n°2
Nom - Prénom		
Adresse CP / Ville		
☎ domicile		
☎ portable		
@ courriel		
Nom de l'employeur		
☎ travail		

Personnes à prévenir en cas d'urgence (en dehors des parents) et/ou habilités à venir chercher l'enfant :

Nom et Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

J'autorise mon enfant de plus de 6 ans à sortir seul de l'enceinte scolaire : oui non

II - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (nom - adresse - n° de Police)

III- INFORMATIONS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Je demande l'inscription à la cantine :

➤ de tous mes enfants inscrits en page 1

➤ de seulement : (Inscrire le prénom)

Informations sanitaires - merci de nous préciser :

1/ Nom du médecin traitant, lieu d'exercice et n° de téléphone

.....

2/ Allergies connues de (des) enfant(s) :

(Si allergies, merci de fournir un certificat médical établi par un allergologue)

Selon la situation de l'enfant, la commune se réserve la possibilité de demander la fourniture du repas.

3/ Consignes sur le régime alimentaire : standard (*hors allergie*)
 régime sans porc
 régime sans viande

Attention : le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants, sauf PAI *

Enfants concernés par un *Projet d'Accueil Individualisé :

Pour les enfants présentant des troubles de la santé évoluant sur une longue période, ou prenant des médicaments à l'école (asthme, diabète...), merci de prendre contact avec la Mairie et l'école pour la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

*Dans ce cas, et dans ce cas seulement, il est nécessaire de **remettre les médicaments à l'équipe de surveillance, en plus de ceux remis à l'école, sous peine de refus de prise en charge de l'enfant***
En effet, la rapidité de l'intervention est essentielle en cas de crise et pendant le temps périscolaire, les médicaments fournis à l'équipe enseignante ne sont pas accessibles sur le temps périscolaire.

IV- INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA GARDERIE ET À L'ÉTUDE

➤ **SOIT pour une inscription annuelle** : Merci d'inscrire le prénom des enfants que vous souhaitez inscrire aux différents temps périscolaires pour un planning type et de cocher les cases si nécessaire pour l'étude en plus du prénom :

	Garderie matin 7h30 - 8h05 : 1,10 € (*)	Restaurant scolaire 4 € (*)	Étude 1. 16h15 - 17h30 : 2,30€ (*) 2. 17h30 - 18h30 : 1,80€ (*)
Lundi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2
Mardi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2
Jeudi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2
Vendredi			<input type="checkbox"/> Etude 1 <input type="checkbox"/> Etude 2

(*) Les tarifs indiqués s'entendent par jour et par enfant.

➤ **Enfants de petite section :**

En fonction du jour de la rentrée qui vous a été donné par l'enseignant, votre enfant sera-t-il présent le jour de sa rentrée scolaire ? OUI NON Barrer la mention inutile

Le demi-tarif sur tous les services périscolaires sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant.

➤ **SOIT pour une inscription périodique ou ponctuelle** : Merci de cocher une case si vous n'avez pas rempli le planning annuel type ci-dessus.

J'ai des besoins ponctuels au cours de l'année, je me connecte sur le portail famille ROPACH pour inscrire mon enfant directement selon mes besoins.

Je n'ai pas de besoins en périscolaire.

Rappel du règlement :

Les enfants sont inscrits sur la base d'une organisation hebdomadaire applicable sur l'ensemble de l'année scolaire.

La demande d'ajout ou de suppression d'un service se fait sur le portail famille ROPACH dans votre espace personnel (garderie, cantine, étude) la veille avant 10h sauf week-ends et jours fériés.

Tout enfant non pris en charge (et non inscrit) à 17h30 sera pris en charge par le périscolaire au tarif de 5.70€

V - SIGNATURES

Nous soussignés, (nom et prénom des parents)

- certifions l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche d'inscription
- nous engageons à respecter et faire respecter le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal et le règlement intérieur de la garderie - cantine - étude, dont nous reconnaissons avoir possession des exemplaires
- signalerons à la Mairie toutes modifications pouvant intervenir en cours d'année scolaire (autorisation de sortie, changement d'adresse, de situation familiale, RIB...)
- autorisons le personnel communal à procéder aux premiers soins en cas de léger accident survenu à mon (mes) enfant(s)
- autorisons si urgence son transfert vers l'hôpital le mieux adapté (le personnel communal n'est pas habilité à accompagner l'enfant)
- autorisons le personnel communal à prendre des photos des enfants dans le cadre des activités périscolaires Oui Non

Fait à Les Chères,

Le :

Signature du responsable légal 1 (*) :

Signature du responsable légal 2 (*) :

(*) Signature obligatoire pour les deux parents en cas de garde alternée des enfants.

INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ COMMUNIQUER A LA MAIRIE (comportement de l'enfant, handicap, situation familiale, etc.) :

Pièces jointes :

- Règlement intérieur du restaurant scolaire
- Règlement intérieur de la garderie - étude du soir
- Demande de prélèvement SEPA